

CAPACITÉ DES STATIONS À ACCUEILLIR DE NOUVELLES ÉNERGIES

- Stations pouvant potentiellement accueillir de nouvelles énergies (222)
- Stations pouvant accueillir de nouvelles énergies sous conditions (restructuration, dérogation) (102)
- Stations ne pouvant pas accueillir de nouvelles énergies sauf bornes électriques (78)

Sources : Apur, Zagaz, DRIEE, Préfecture de Police de Paris